

CULTURE

SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

Adeline Thollot

« La culture ne doit pas être politique ! ».

C'est l'opinion exprimée par le président du MR début 2025. Une énième sortie médiatique, destinée à faire le buzz et alimenter les algorithmes avides de déclarations simplistes. Au-delà de tout ce bruit, le secteur culturel est à

nouveau au cœur du débat public, et pas pour les bonnes raisons. Les coupes budgétaires annoncées par le

La culture ne doit pas être politique !

gouvernement Arizona, notamment sur le statut d'artiste, menacent son existence. **Le message**

est clair : la culture n'est pas considérée comme essentielle. Ces nouvelles intentions politiques font écho aux décisions prises lors du

premier confinement en 2020, lorsque le secteur culturel fut jugé non

prioritaire. Focus sur un secteur en transformation, qui n'a pas dit son dernier mot !

Artiste sous pression

Remettre en question l'existence même du statut d'artiste, pour un secteur déjà précarisé, c'en est trop !

Le 31 mars 2025, des centaines de personnes ont occupé la place de la Monnaie à Bruxelles, symbole de résistance. En cause : l'accord de gouvernement visant à réduire l'accès à

l'attestation du travail des arts dans le cadre d'un plan global de restriction des allocations de chômage.

«Même avec ces aides, cela reste un combat permanent. Les allocations du statut d'artiste, c'est ce qui nous permet de survivre»¹.

¹ Les Clés – « Le statut d'artiste, pour qui ? pourquoi ? », émission diffusée sur La Première, le 15/04/2025

En 2025, on dénombre 8 000 personnes sous statut d'artistes en Belgique, pour un revenu mensuel moyen de 1057€, ce qui reste bien en deçà du revenu moyen des employé·es en Belgique, tous secteurs confondus².

² « Ces 5 chiffres montrent pourquoi le gouvernement n'aime pas la culture (et surtout pas le statut d'artiste) », article publié sur Moustique, le 09/04/2025

L'industrie culturelle belge représente 250 000 personnes, soit 4% du PIB

Après cette annonce coup de poing de suppression du statut, le **ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval** a rapidement nuancé : « On ne va pas toucher au statut de l'artiste » tout en pointant la volonté de lutter contre les abus : « Nous allons faire en sorte que seuls les véritables professionnels de la culture puissent y avoir droit », le ministre n'a pas donné de détails sur cette chasse aux prétendus détournements du statut. Le secteur culturel semble épargné pour cette fois, mais reste vigilant. Comme l'évoque Virginie Devaster, membre de

l'Union de Professionnel·les des Arts et de la Création (UPAC) au micro de la RTBF, un autre combat va devoir être mené : celui des pensions pour les artistes.

Le grignotage des droits sociaux a le vent en poupe cette année. Sous couvert de faire des économies, le fameux accord de gouvernement Arizona vise principalement des personnes à moindres revenus. La réforme des allocations chômage a été votée au Parlement en juillet 2025 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La principale mesure de la loi-programme est la

réduction des allocations de chômage à deux ans. Le secteur social-santé a tenté d'alerter à maintes reprises les politiques et la société civile sur les conséquences dramatiques de la mise en place de telles mesures. Sans succès !

Les inégalités sociales se creusent et afin que les institutions culturelles ne deviennent pas exclusivement des lieux fréquentés par les plus privilégiés économiquement, il paraît opportun de comprendre les mécanismes qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous.

Conditions pour accéder au statut d'artiste

Il faut d'abord obtenir une attestation auprès de la Commission du travail des arts, puis justifier de l'artisticité de sa pratique en apportant des preuves de son travail artistique. S'en suit un examen des revenus attachés à chacune des activités artistiques rémunérées, soit au moins 156 jours de travail sur une période de 2 ans. Ce statut, précaire, garantit un revenu minimal aux personnes pouvant en bénéficier, entre deux projets professionnels, mais il est à renouveler tous les trois ans, sous les mêmes conditions.

LA CULTURE, UN LUXE POUR LES PLUS PRÉCAIRES ?

Le rapport que les personnes en situation de précarité entretiennent avec la culture, c'est tout l'objet d'une recherche menée par le Centre de Recherche de Bruxelles sur les Inégalités Sociales (Crebis) en 2024-25.

Dans une recherche commanditée par la cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une équipe composée de chercheuses et de co-chercheur·ses (dans ce cas-ci des personnes « à faibles revenus » et des professionnel·les des secteurs de la culture, du sport et de l'action sociale) a analysé les leviers et les freins de

Selon l'enquête menée auprès des personnes à faibles revenus¹, les quatre freins principaux, toutes pratiques culturelles confondues, sont : le manque d'envie, en très large proportion ; le coût ; le manque de temps et le manque de connaissances quant à l'offre disponible.

l'accès à la culture et à ses pratiques.

Concernant le manque d'envie, il est essentiel de préciser qu'il ne s'agit pas d'une cause liée uniquement à l'individu mais que ce manque découle de différents facteurs tels que : la **méconnaissance de certaines pratiques qui semble les rendre inaccessibles** mais également les multiples **préoccupations du quotidien qui rendent l'organisation et la planification d'activités compliquées** et qui occupent tant l'espace mental qu'il n'est même pas imaginable de prendre du temps pour une pratique culturelle.

Des dispositifs existent pourtant : article 27¹, tarifs préférentiels en

¹ Les tickets Article 27 donnent accès à de nombreux événements culturels pour les personnes en situation de précarité sociale et/ou économique, en leur fournissant un « ticket » au coût de 1,25 €. Ce ticket est distribué par des partenaires sociaux (CPAS, associations sociales).

fonction de l'âge ou des revenus, Pay what you can, gratuité de certaines activités... Dans le cadre de la recherche, les professionnel·les interrogé·es se disent conscient·es des freins financiers et communiquent régulièrement sur les dispositifs de réduction des coûts. Mais ces possibilités restent largement méconnues du public, et dans une moindre mesure, des professionnel·les de l'action sociale.

Ajoutons à cela la lourdeur des procédures, l'effet stigmatisant lié à la mise en œuvre de ces dispositifs, une offre accessible plus limitée, ... Certains dispositifs sont inadaptés. Quant à la gratuité, certaines structures sont dans l'incapacité de pouvoir la proposer, faute de trésorerie suffisante.

Le prix des activités culturelles n'est pas le



seul frein pointé du doigt par les personnes « à faibles revenus ». **Des coûts « cachés » peuvent aussi entraîner un non-recours : les frais de transports par exemple.** La mobilité est une question importante, qui se joue différemment en Wallonie et à Bruxelles. Se déplacer en soirée est plus



ne pas maîtriser certains codes – réels ou supposés – liés à des pratiques ou des lieux provoque un sentiment « de ne pas être sa place ». Pour beaucoup, la culture reste perçue comme réservée à d'autres. Aux coûts annexes et au sentiment



l'obligation de faire des choix contraints dans les affectations budgétaires. Comme le précise la recherche, « subvenir à ses besoins primaires répond à un équilibre complexe où les pratiques culturelles et sportives sont, le plus souvent, reléguées au second plan ».

Si les personnes à faibles revenus ne constituent pas en soi un public homogène, il est important de considérer les freins d'accès à la culture avec une **approche multidimensionnelle** pour pouvoir, au mieux, remédier à ces situations de non-recours.

La pauvreté ne se réduit pas à des considérations économiques, elle impacte les personnes dans leur construction identitaire et leurs rapports aux autres.

Enfin, les pratiques culturelles sont

Pour beaucoup, la culture reste perçue comme réservée à d'autres.

difficile en Wallonie, y compris dans les grands centres urbains. A cela s'ajoute l'effort mental et organisationnel que ce déplacement implique. Sans compter les difficultés physiques de certaines personnes à se déplacer (maladie, handicap, âge, ...).

Au-delà des freins d'ordre économique, **la crainte de**

d'illégitimité, le Crebis ajoute un frein supplémentaire : la possibilité d'assurer une pratique dans la durée et de manière équitable pour tous les membres de la famille. Plus largement et indépendamment de la taille de leur famille, les personnes à faibles revenus sont dans

multiples et ne s'exercent pas seulement dans des institutions culturelles dédiées.

Qu'en est-il des pratiques culturelles qui se déploient en dehors des institutions ? Comme mentionné dans le rapport de recherche du Crebis, l'étude menée « s'est concentrée sur la culture institutionnelle, produite et diffusée par des organismes reconnus comme légitimes par les pouvoirs publics. Nous sommes conscients que cette délimitation exclut d'autres dimensions culturelles essentielles, qui mériteraient à elles seules une analyse plus approfondie ». Justement, allons faire un tour du côté des lieux culturels qui développent d'autres pratiques, en marge des institutions et les font vivre, collectivement, dans une volonté émancipatrice.



VERS DES LIEUX CULTURELS EMANCIPATEURS ?

Émanciper ce n'est pas transmettre une culture légitime, c'est faire avec.

L'émancipation sociale et culturelle, c'est ce qu'expérimentent les

Centres d'expression et de créativité (CEC)

Emanciper ce n'est pas transmettre une culture légitime, c'est faire avec.

dans leurs nombreux ateliers artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils développent leurs activités en lien avec le contexte social, économique et culturel de leur public et dans l'échange et la co-création, plutôt que la subordination.

En Belgique, les CEC se structurent dans les années 60-70 dans un contexte de tension entre une **démocratisation de la culture** qui souhaite rendre accessible à toutes et tous une culture élitiste et une **démocratisation culturelle** » qui veut mettre en avant les « potentialités » expressives et créatives de chacun¹. Viviane Wansart, directrice du CEC Atelier Côté Cour, à Etterbeek et artiste de théâtre propose un éclairage historique et politique sur l'histoire des CEC, lors d'une journée les mettant à l'honneur². Refusant une vision injonctive à transmettre

une culture jugée légitime à des publics éloignés de ces pratiques, les CEC s'institutionnalisent avec la circulaire de 1976 qui établit un cadre permettant la répartition des subsides. Un cadre certes légal, mais minimaliste, sans critère spécifique ni exigence précise. L'époque est au développement de l'imaginaire et comme le précise Patricia Gërimont, ancienne responsable des CEC au ministère de la Communauté française, à « des langages artistiques au sens large et de manière relativement informelle et donc c'est dans cette logique-là que les CEC apparaissent »³. Suite aux plans de résorption du chômage dans les années 80, les CEC voient arriver des artistes qualifiés en recherche d'emploi. Le nouveau décret est l'occasion d'instaurer des critères et des procédures au secteur. Si certaines associations mettent du

cœur à l'ouvrage, cela ne suffit pas pour l'administration qui opère des choix stratégiques, certaines structures ne seront plus financées.

Si les années 70 marquent un tournant dans l'histoire des centres d'expression et de créativité, ces rencontres artistiques leur pré-existaient : dans les bibliothèques, les cercles paroissiaux ou laïcs, les chorales, les fanfares, ...

En 2024, 129 CEC sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Héritiers d'une histoire, ils doivent **faire face à de nouveaux enjeux afin de survivre, sans renoncer à leurs valeurs, dans un monde politique qui adopte une posture de méfiance vis-à-vis du secteur culturel**. Pour rester des espaces en dehors des marges, prônant l'émancipation sociale et la liberté créative, ils doivent s'affirmer comme des lieux à part, refusant la voie du développement personnel, de l'entreprise commerciale ou encore de la cohésion sociale. Le décret de 1976 contient les mots « imaginaire » et « émancipation », comme les derniers garde-fous d'un monde culturel toujours plus menacé. Certes, le décret et l'administration dessinent le

¹ GENARD, J.-L., « Repenser aujourd'hui la tension entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle », Démocraties et cultures, 2017

² Le 23 mai 2025, les CEC bruxellois se rassemblaient au Senghor pour une journée réflexive : « Qu'est-ce qu'un CEC hier, aujourd'hui, demain ? », à la veille de leurs 50 années d'existence.

³ Entretien de Patricia Gërimont, ancienne responsable des CEC au ministère de la Communauté française par Viviane Wansart

cadre, mais c'est aux principaux/ales acteur·ices de ces lieux : artistes, animateur·ices, participant·es, d'en définir les contours.

Mais les CEC ne sont pas les seuls lieux qui prônent une pratique spontanée et

libre de l'expression créative. Nous avons rencontré Marion, co-chercheuse de la recherche menée par le Crebis. Danseuse et chorégraphe, elle pratique le Krump, une danse très spirituelle, basée sur un ancrage du sol vers le ciel. « C'est

une danse qui est aussi politique, elle est créée par des afro-américain·es, dans les ghettos de Los Angeles dans les années 1990. La danse va jouer un rôle d'exutoire, une manière de faire sortir la douleur et de répondre à la violence par d'autres

« IMAGINAIRE » ET « ÉMANCIPATION » COMME LES DERNIERS GARDES-FOUS D'UN MONDE CULTUREL TOUJOURS PLUS MENACÉ

moyens. C'est une pratique communautaire, elle fonctionne avec les autres, dans le fait d'accompagner l'autre à s'élever », nous explique-t-elle. Découverte lors d'un workshop dans le cadre de son master, le krump est rentré dans sa vie « pour ne plus jamais en sortir ». Le krump voyage, il n'est pas cadenassé dans un seul espace, c'est une danse pratiquée gratuitement et ouverte à tout public, notamment au Dakh à Schaerbeek¹ et qui peut aussi se retrouver dans des lieux plus institutionnels, par exemple sur la scène des théâtres².

La culture
constitue le
fondement de
notre humanité

¹ Géré par le collectif Toestand, Dakh est un espace créatif basé à Bruxelles qui soutient les cultures urbaines, les artistes locaux et l'engagement communautaire : <https://www.instagram.com/dakh.bx/?hl=fr>

² « Le krump, une danse extrême, brute et sincère » de Backstage, un podcast du Théâtre National Wallonie-Bruxelles : <https://open.spotify.com/episode/75tQPhbJXK90Pi98JZ12zA?si=b1d106c79d80451d>

CONCLUSION

Les pratiques culturelles et sportives, qui se développent en dehors des cadres, dans une perspective d'émancipation ne sont pas sans lien avec les lieux culturels dits

« institutionnels ». Dans un contexte économique tendu, les artistes sont dans l'obligation de faire des choix. Comme nous l'expliquait Marion, l'institutionnalisation des procédures demande du temps et de l'énergie :

« Quand tu travailles à côté, avec un job alimentaire par exemple, tu n'as pas le temps nécessaire pour avoir une pratique artistique de manière professionnelle. Être artiste, c'est aussi monter des dossiers, répondre à des appels à projets, etc. Ce travail administratif est non-payé et invisible. J'ai essayé pendant un an de mener les deux de front, c'est impossible ». Vivre de sa pratique artistique aujourd'hui, c'est se plier aux codes imposés par les politiques culturelles.

Sans soutien financier, plus d'art. Et de l'autre côté de cette même pièce, le public souffre tout autant de l'augmentation du coût de la vie. Les lieux culturels ont dû s'adapter à l'inflation et revoir leurs tarifs à la hausse.

Le frein économique n'est certes pas le premier pointé par les personnes à faibles revenus, mais comme présenté dans la recherche du Crebis, de nombreuses barrières subsistent, empêchant une partie de la population de fréquenter des lieux culturels. Les comportements culturels se transforment et la société évolue, sous la pression des choix politiques notamment.

Mais à chaque crise, le secteur culturel en prend un coup ! Il faudra continuer de scander qu'en des temps plus qu'incertains, **la culture constitue le fondement de notre humanité, c'est ce qui nous lie les un·es aux autres.** Et comme le criaient les manifestant·es du 31 mars sur la place de la Monnaie, la culture est politique, et doit le rester.